



Une fin d'été marquée par le myriophylle à épis

Le 24 août 2021 – Modifié à 9 h 18 min le 25 août 2021

Temps de lecture : 6 min

Par Marie-Catherine Goudreau

✉ M'écrire



Le myriophylle à épis est présent dans plus de 48 plans d'eau dans les Laurentides. (Photo : Isabelle Simard - Ministère de l'Environnement)

En juillet dernier, la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a fait la découverte d'un herbier de myriophylle à épis au lac Masson. Cette plante envahissante est présente dans plusieurs lacs des Laurentides. Le vendredi 20 août, la Ville a décidé de fermer l'accès au débarcadère puisque la plante s'était propagée.

Le mois dernier, un citoyen avait averti le département d'urbanisme qu'il soupçonnait la présence du myriophylle à épis. La Ville a fait parvenir des photos au Conseil régional en environnement (CRE) des Laurentides qui a confirmé que c'était bien cette plante. *« On a suivi les recommandations du CRE qui nous disait de délimiter la zone. On a mis des affiches et créé un comité de myriophylle. On a aussi envoyé des courriels aux employés dans les secteurs critiques et des mémos à tous les détenteurs de vignette »*, soutient Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Pourquoi la présence du myriophylle à épis est-elle néfaste pour nos lacs ?

Arrivée dans les années 1940 en Amérique du Nord, cette plante provient de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique du Nord. Elle est maintenant l'une des plantes aquatiques exotiques envahissantes les plus répandues et elle se retrouve dans près de 200 lacs au Québec.

Elle possède un mode de reproduction très efficace et s'adapte facilement à différentes conditions, ce qui fait de la plante un ennemi pour les riverains et les usagers des plans d'eau. Elle cause de nombreux impacts environnementaux comme la diminution de la diversité des plantes aquatiques et la modification des populations de poissons. Elle peut aussi entraîner la perte d'usages (baignade, canot-kayak-pédalo, pêche, navigation, etc.) et devenir un obstacle à la vente des propriétés.

Source : RAPPEL, Experts-conseils en environnement et en gestion de l'eau

Un périmètre de sécurité a donc été établi à droite du débarcadère puis approuvé par un spécialiste. *« On a mis des bouées, mais elles ont bougé comme ce n'est pas très fixe »*, note la mairesse. Quand des personnes du ministère sont venues pour faire la caractérisation du lac, ils ont fait savoir à la Ville que les bouées avaient été déplacées. *« Comme c'est une plante très fragile, on en a retrouvé à la surface de l'eau. Des citoyens sont venus nous alarmer à l'hôtel de Ville. Suite à cela, j'ai cru bon de fermer temporairement le débarcadère afin qu'on puisse s'attaquer au problème »*, poursuit Mme Dicaire.

Agir au début

Pour régler le problème, la Ville a fait appel au Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL) qui se spécialise en gestion des eaux. *« On les a contactés rapidement et on a donné le mandat »*, assure la mairesse. La coopérative viendra donc procéder à l'arrachage du myriophylle à épis d'ici le 13 septembre, au plus tard. *« On le fait au tout début, ce qui est bien selon RAPPEL, pour éviter la propagation de la plante. »* Cette procédure s'élève à 6 000\$ pour deux jours.

Jusqu'à ce que la plante soit arrachée complètement, aucune embarcation (motorisée et non-motorisée) ne pourra être mise à l'eau par le débarcadère. Il sera toutefois possible de sortir son embarcation de l'eau, mais il faudra que la remorque passe par la station de lavage au garage municipal avant. Comme la plante apparaît dans le lac avec des embarcations, celles-ci doivent aussi être lavées après la sortie de l'eau.

Réponses aux questions

Par ailleurs, une séance d'information sera organisée par la Ville ce jeudi 26 août en présence et en ligne. Les citoyens pourront venir poser leurs questions au directeur général de RAPPEL ainsi qu'à une biologiste. *« Il y a beaucoup d'inquiétudes chez les citoyens. Ce que les gens voient tout de suite, c'est une diminution de la valeur de leur propriété. Mais on prend ça extrêmement au sérieux et on va prendre toutes les actions nécessaires pour enlever cette plante et l'éradiquer »*, assure la mairesse.

Pour éviter que cette situation se reproduise, c'est par la prévention qu'il faut agir. *« Il faut avoir une station de lavage très efficace, voir à ce que tous les appareils qui servent aux embarcations aient un lavage très serré, faire des inspections visuelles, etc. »* À Sainte-Marguerite, des employés sont présents 7 jours sur 7 pour surveiller l'accès au lac, affirme la mairesse.

En juin 2021, on rapportait la présence du myriophylle à épis dans 48 lacs et cours d'eau de la région des Laurentides.

Prévoist :

- Lac Renaud
- Lac René

Saint-Colomban :

- Ruisseau Bonniebrooke

Saint-Hippolyte :

- Lac de l'Achigan
- Lac Connelly
- Lac Écho

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

- Lac Masson

Lac-des-Seize-Îles

- Lac des Seize Îles
- Lac Laurel

Sainte-Agathe-des-Monts

- Lac à la Truite
- Lac Quenouille
- Lac Ludger